



## POSTULAT URGENT

**Auteur** UDC, AdG/LA et PLR, par Jérôme Desmeules (suppl.), Olivier Turin et Philippe Nantermod  
**Objet** Tamoil: sauvegarder les intérêts  
**Date** 09.03.2015  
**Numéro** 4.0139

---

### **Actualité de l'événement**

Tamoil va stopper sa raffinerie dans les jours qui viennent. En parallèle, les démarches de reprises paraissent délicates et la situation en Libye se détériore, le gouvernement n'étant plus en mesure de tenir l'ensemble du territoire, y compris la capitale Tripoli.

### **Imprévisibilité**

Personne ne pouvait deviner que Tamoil allait fermer sa raffinerie avec un calendrier aussi rapide et que, malgré les efforts du Conseil d'Etat, la société Tamoil paraisse aussi peu enclin à négocier. En Lybie, personne ne pouvait prévoir que, malgré un soutien international, la situation se dégrade au point de perdre le contrôle.

### **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

Si aucune mesure n'est prise, le personnel de Tamoil finira au chômage et il est probable que la Raffinerie ne redémarre jamais. En outre, au vu de la détérioration rapide de la situation Libyenne, il est impossible d'exclure que les actifs de la société Tamoil ne finisse ailleurs que dans les mains du peuple libyen.

En 2011, le SECO a pris la décision de bloquer des avoirs et des ressources économiques appartenant à certaines personnes physiques, entreprises et entités liés au régime lybien de Mouammar Kadhafi.

A l'époque, l'entreprise Tamoil n'a pas été visée par ces sanctions car elle s'est engagée à ne pas contourner les mesures et sanctions prises par le Conseil Fédéral. En outre, il s'agissait aussi de préserver l'impact en matière d'emploi et d'approvisionnement énergétique.

La situation en Libye a évolué très défavorablement au point de ne plus avoir de gouvernement fonctionnel. Il n'est pas exclu que, désormais, les revenus liés à la société Tamoil finissent dans d'autres mains que celles du Peuple libyen, potentiellement peu recommandables. En parallèle, les intérêts du Chablais, du Valais, de la Suisse et de la société Tamoil elle-même sont lésés puisque la gouvernance de l'entreprise se retrouve, selon toute vraisemblance, paralysée ou tout du moins, confuse.

### **Conclusion**

Dans une pareille situation, et maintenant que le risque pour les emplois et l'approvisionnement énergétique peuvent être exclu suite à la décision de Tamoil de fermer le site de Collombey, le Grand Conseil demande au Conseil d'Etat d'interpeller le Conseil fédéral pour qu'il active des mesures permettant de sauvegarder les intérêts de la Suisse et du peuple libyen, en bloquant des actifs libyens, dont la société Tamoil, et en nommant, via la Confédération ou les autorités cantonales, un administrateur chargé de sauvegarder ces intérêts et qui aurait pour mandat, le cas échéant, de trouver un repreneur pour tout ou partie de la société en fonction des impératifs.